



**68ème SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DES NATIONS UNIES**

6^{ème} Commission

**DISCOURS PRONONCE PAR
MADAME ANNETTE ONANGA**

Conseiller Juridique

Sur les mesures visant à éliminer le Terrorisme

Point 110

*_*_*_*_*_*_*

New York, le 8 Octobre 2013

Vérifier à l'audition

Monsieur le Président,

Puisque c'est la première fois que je prends la parole, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter ainsi que les autres membres du Bureau pour votre brillante élection. Nous sommes convaincus Monsieur le Président de votre capacité à mener à bien nos travaux.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites respectivement par les Représentants de l'Égypte au nom du Groupe Africain et de l'Iran au nom de la NAM. Nous tenons également à remercier le Secrétaire général pour ses rapports, et nous nous félicitons des mesures prises par les Etats concernés pour lutter efficacement contre le terrorisme.

Monsieur le Président,

Le terrorisme n'est pas seulement une atteinte à la vie et à la dignité de la personne humaine, il est aussi et surtout une négation de la civilisation, et ne saurait donc être justifié.

Aucune cause, aucune idéologie, aucune religion ne peut servir de prétexte aux atrocités perpétrées à travers le monde, et notamment au Kenya. Ces actes odieux montrent à quel point leurs auteurs bafouent la vie humaine et toutes les valeurs auxquelles nous sommes attachées.

Ma délégation saisit cette occasion pour exprimer une fois de plus et avec force la ferme condamnation de mon pays de ces actes.

Monsieur le Président,

Le caractère tentaculaire du terrorisme appelle une réaction forte et solidaire de la communauté internationale.

Depuis l'adoption des Résolutions 1373, 1267, et 1540 du Conseil de sécurité, les Nations Unies ont pris la pleine mesure de leur responsabilité en fournissant aux Etats Membres l'assistance nécessaire pour lutter efficacement contre le terrorisme.

Monsieur le Président,

En adoptant la stratégie antiterroriste mondiale en septembre 2006, Les Etats Membres de notre organisation ont réaffirmé leur engagement à combattre le terrorisme international. Cet élan doit nous conduire à consolider le cadre juridique et les moyens d'action de lutte contre ce phénomène. Il nous faut par conséquent, tout mettre en œuvre pour surmonter les divergences d'approche qui entravent la finalisation d'une Convention générale contre le terrorisme international.

Monsieur le Président,

Face à l'universalité de la menace terroriste aucune nation petite ou grande n'est à l'abri de ce fléau. Parallèlement, on note une réelle asymétrie des moyens de lutte qui contrastent avec la nature globale des enjeux. Au coût considérable des moyens de lutte s'ajoute la sophistication des méthodes opérationnelles utilisées par les auteurs d'actes terroristes.

Pour cela, ma délégation voudrait lancer un appel pour le renforcement des capacités des pays en développement en tenant compte des besoins spécifiques et des menaces identifiées singulièrement à l'échelle des pays africains.

Monsieur le Président,

Je terminerai en disant que notre action commune contre le terrorisme doit s'inscrire en phase avec nos engagements en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la pauvreté.

La lutte contre le terrorisme étant une responsabilité collective, mon pays réaffirme son engagement à contribuer à l'effort mondial de lutte contre cet odieux phénomène.

Je vous remercie./.